

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° AR 2021-1518 du 21 octobre 2021, le Président du Conseil départemental du Var a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'aménagement foncier agricole et forestier sur le territoire de la commune de Tavernes.

Le responsable du projet est le Département du Var - Direction des espaces naturels forestiers et agricoles - Pôle Ingénierie - service projets forestiers et agricoles - 390 avenue des Lices - CS 41303 - 83076 Toulon Cedex.

Le commissaire-enquêteur est M. André Laloyaux. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après suspension des enquêtes.

La commune concernée par cette enquête publique est : Tavernes.

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Tavernes.

L'enquête se tiendra du 1er décembre 2021 au 7 janvier 2022 soit 38 jours consécutifs (exceptés les samedis, dimanches et jours fériés).

Pendant la durée de l'enquête, le dossier complet d'enquête publique est consultable :

- sur support papier en mairie de Tavernes. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur un registre d'enquête dédié à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur aux jours et heures ci-après :

Lieu de l'enquête publique	Jours d'ouverture	Horaires
Mairie de Tavernes 15 place de la mairie 83670 Tavernes	Lundi, Mardi et Jeudi	8h00-16h00
	Mercredi et vendredi	8h00-15h00

- sur un poste informatique situé au siège de l'enquête, aux jours et heures précisés dans le tableau ci-dessus.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège de l'enquête. Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

- sur un registre dématérialisé : <https://registredemat.fr/tavernes-projet-afaf>

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au lieu de l'enquête publique aux jours et heures indiqués ci-après :

Permanences du commissaire enquêteur		
Lieu	Jours	Heures
Mairie de Tavernes 15 place de la mairie 83670 Tavernes	1er décembre 2021	9h00 à 14h00
	9 décembre 2021	12h00 à 16h00
	17 décembre 2021	9h00 à 14h00
	28 décembre 2021	12h00 à 16h00
	7 janvier 2022	9h00 à 14h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Tavernes, au Département du Var - Direction des espaces naturels forestiers et agricoles - Pôle Ingénierie - service projets forestiers et agricoles - 390 avenue des Lices - CS 41303 - 83076 Toulon Cedex et sur internet à l'adresse suivante : <http://www.var.fr>, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire en écrivant : soit au Département du Var - Direction des espaces naturels forestiers et agricoles - Pôle Ingénierie - service projets forestiers et agricoles - 390 avenue des Lices - CS 41303 - 83076 Toulon Cedex ; soit à l'adresse courriel suivante : lpayant@var.fr.